



Législation aéronautique EASA PART M

Règlement Européen du Maintien de Navigabilité

OBJECTIFS






- Etre capable de connaître les points clés du Part M et ses derniers développements, ainsi que de se repérer dans les différents textes et d'utiliser l'information pertinente selon le règlement étudié : UE 1321/2014 Partie M (Annexe I) relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements et personnels participant à ces tâches.
- Apporter aux participants une connaissance de la réglementation du maintien de la navigabilité des aéronefs dans le contexte européen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Documentation fournie aux stagiaires.
- En E-learning / Blended, voir la charte stagiaire.



TARIFS / VERSIONS DISPONIBLES

Version	Formation Initiale		Formation Continue	
	Durée (h)	Tarif HT (€)	Durée (h)	Tarif HT (€)
 	7	440	3,5	260
	7	115	3,5	98
	7	135*	3,5	115*
	7	340	3,5	240

*Annexe incluse

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants, cadres techniques, gestionnaires du maintien de navigabilité, personnels habilités APRS, techniciens.

Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements EASA de maintien de navigabilité.

PROGRAMME

L'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)

L'EASA (European Aviation Safety Agency) :

- Le Règlement CE N°216/2008 (Règlement de base)

Etude succincte de la PART 21 : Organismes de Conception & Fabrication

Etude succincte de l'AIR OPS : Exploitant d'aéronefs

Etude succincte du Règlement Européen UE 1321/2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements

Etude détaillée de la PART M :

- Sous-Partie A : Généralités
- Sous-Partie B : Responsabilité
- Sous-Partie C : Maintien de navigabilité
- Sous-Partie D : Normes d'entretien
- Sous-Partie E : Éléments d'aéronef
- Sous-Partie F : Organisme de maintenance
- Sous-Partie G : Organisme de gestion du maintien de la navigabilité
- Sous-Partie H : Certificat de remise en service
- Sous-Partie I : Certificat d'examen de navigabilité

Evaluation des connaissances

Tous les documents réglementaires sont à jour de la dernière édition.

Suivant votre agrément

- **Option 1** : PART M/G + I
- **Option 2** : PART M/F
- **Annexe*** : Etude détaillée de l'EASA Form1 (en E-learning uniquement)

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Laurent VALLIER